



## Injonction au tribunal pour non paiement

Par **Mimi**, le **17/12/2015** à **15:17**

Bonjour voilà samedi j'ai eu la visite d'un l'huissier m'apportant un dossier qui dit que je suis convoquer au tribunal pour un credit de voiture non payer de mon es-conjoint ou je me suis porter cautionnaire , j'en ai discuter avec lui et il veut me décharger de se credit car la voiture c'est lui qui l'a garder ... Es que l'on peu faire sa devant un avocat ? Cordialement

Par **youris**, le **17/12/2015** à **18:06**

bonjour,cela dépend si votre ex-conjoint est d'accord pour payer ce qui ne semble pas être le cas.

si vous vous êtes porté caution pour l'achat du véhicule de votre ex et qu'elle ne paie pas, le créancier va vous demander de payer d'ou la visite de l'huissier peu importe que l'ex est gardé la voiture.

l'huissier peut vous mettre en demeure de payer sans passer par un tribunal.

je suis surpris que l'huissier et son créancier acceptent de ne pas mettre en oeuvre la caution que vous avez acceptée.

qui va payer alors ?

salutations

Par **Mimi**, le **17/12/2015** à **18:13**

Bonsoir bah mon ex conjoint veut etre le seul à prendre et le seul à payer cette somme il veut signer devant un avocat quil prend tout sur lui donc il veut me décharger de cette dettes qu'on ne m'attaque plus pour sa

Par **youris**, le **17/12/2015** à **19:49**

si votre ex est d'accord pour payer, pourquoi le créancier vous demande à vous la personne caution de payer.

Pas besoin d'avocat, il suffit que votre ex paie le montant de la dette à son créancier.

j'ai l'impression que la position de votre ex n'est pas si claire que ça.

si votre ex voulait payer, le créancier n'aurait pas demander à un huissier de vous demander de payer.